

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 14 septembre 2026, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Patrick HOVINGTON Jean-Marcel VOYER
M ^{mes} les conseillères	Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON Josée CAISSY
M. le conseiller	Tommy TAVARES

formant quorum sous la présidence de M. le conseiller Patrick HOVINGTON, maire suppléant, agissant comme président d’assemblée.

EST ABSENTE

M ^{me} la mairesse	Danielle BEAUPRÉ
-----------------------------	------------------

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 6 **JOURNALISTE: 0**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le conseiller Patrick HOVINGTON, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2026-09-340

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2026, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-09-341

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2026 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d’en faire la lecture, conformément à l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2026 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-09-342

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion de la séance suivante de la Commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent au procès-verbal de cette séance, à savoir :

- 8 septembre 2026 : décisions CP-0926-399 à CP-0926-416 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-09-343

APPLICATION DU SOLDE DISPONIBLE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2020-317, INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) ET DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 10 031 000 \$ - REFINANCEMENT DU 31 JANVIER 2027

CONSIDÉRANT que le 31 janvier 2027, la Ville de Port-Cartier devra procéder au refinancement du règlement d'emprunt n° 2020-317, intitulé « *Règlement concernant la mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2) et décrétant des dépenses et un emprunt de 10 031 000 \$, pour en acquitter le coût* », pour un montant de 10 031 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un solde de règlement d'emprunt fermé est disponible et doit être utilisé, ce solde étant de 1 686 480 \$, applicable au *Règlement n° 2020-317*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'appliquer le solde disponible de règlement d'emprunt fermé de 1 686 480 \$ au montant de refinancement du *Règlement n° 2020-317*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-09-344

CONFIRMATION DE LA FIN DES TRAVAUX – PROJET : RÉFECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT, REDRESSEMENT-SÉCURISATION ET ACCÉLÉRATION – DOSSIER N° KPV78636

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 2 juin 2025 au 12 novembre 2025;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur;
- des photos des travaux réalisés;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Port-Cartier autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d’application en vigueur et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-09-345

MOUVEMENT DU PERSONNEL – AOÛT 2026

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

D’approuver le mouvement du personnel pour le mois d’août 2026, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

BÉRUBÉ, Johanne	Brigadière scolaire	24-08-2026
-----------------	---------------------	------------

TERMINAISON

THÉRIAULT, Morel	Régisseur à l’entretien des équipements et bâtiments récréatifs	05-08-2026
------------------	---	------------

TERMINAISON – EMPLOIS ÉTUDIANTS (PÉRIODE ESTIVALE)

BOIVIN, Catherine	Monitrice de camp de jour	06-08-2026
GIRARD, Alexis	Moniteur de camp de jour	06-08-2026
MAILLOUX, Léa-Rose	Monitrice aux activités sportives	06-08-2026

N° de résolution ou annotation		
	PETITPAS, Raphaël	Moniteur aux activités sportives06-08-2026
	THOMPSON, Ariane	Monitrice de camp de jour06-08-2026
	TURCOTTE, Mélodie	Monitrice de camp de jour06-08-2026
	TURCOTTE, Rosalie	Monitrice de camp de jour06-08-2026
	POITEVIEN, Mathéo	Aide-général07-08-2026
	BOUCHARD, Mia	Monitrice de camp de jour10-08-2026
	BOULAY, Samuel	Moniteur de camp de jour10-08-2026
	ESSIAMBRE, Léanne	Monitrice de camp de jour10-08-2026
	HÉBERT, Éloïse	Monitrice de camp de jour10-08-2026
	ONRAET, Léana	Monitrice de camp de jour10-08-2026
	VERREAULT, Rosalie	Conseillère en séjour-tourisme11-08-2026
	BEAUDOIN, Zac	Aide-général14-08-2026
	DUGUAY, Ryan	Aide-général14-08-2026
	OUELLET, Cédric	Patrouilleur à l’urbanisme14-08-2026
	PELLETIER, Adam	Aide-général14-08-2026
	SASSEVILLE, Charles-Étienne	Aide-général14-08-2026
	FOURNIER, Marianne	Conseillère en séjour-tourisme11-08-2026
	BLOUIN, Antoine	Préposé à l’entretien des terrains sportifs19-08-2026
	DUCHESNE, Flavie	Conseillère en séjour-tourisme11-08-2026
	MACHABÉE, Samuel	Aide-général21-08-2026
	DORVAL, Esthel	Aide-générale21-08-2026
	DUPUIS, Alexis	Aide-général21-08-2026
	ST-AMAND, Rachel	Aide-général21-08-2026
	BOUCHER, Marie-Noëlle	Monitrice-surveillante22-08-2026
	FOREST, Alice	Monitrice-surveillante22-08-2026

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-09-346

NOMINATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT LE 1^{ER} OCTOBRE 2026

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu’il détermine, nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;

DE nommer M. le conseiller Jean-Marcel VOYER pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1^{er} octobre jusqu’au 30 novembre 2026;

D’autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l’absence de M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-09-347

AUTORISATION DE PAIEMENT – DESSOUCHAGE DE TERRAINS SUR LA RUE DES ÉPINETTES – ÉQUIPEMENT REBP INC. – FACTURE N° VF00014166

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 68 000 \$, taxes en sus, à l'entreprise ÉQUIPEMENT REBP INC. en paiement pour le dessouchage de terrains sur la rue des Épinettes, faisant l'objet de la résolution n° 2026-05-218, le tout conformément à la facture n° VF00014166 en date du 8 août 2026, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 26 août 2026.

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté du Quai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-09-348

AUTORISATION – ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ « 5 À HUÎTRES MARITIME » AU PROFIT DE L'ÉLYME DES SABLES – SERVICE DU QUAI MUNICIPAL

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser le Service du quai municipal à organiser l'activité « 5 à Huîtres maritime » qui aura lieu le 22 octobre 2026, à Port-Cartier, le tout conformément à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 26 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-09-349

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS, DES MATÉRIAUX GRANULAIRES ET DES SÉDIMENTS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DU QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-QM-SP-20250604-01 – ARTELIA CANADA INC. – FACTURE N° 454714

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 63 598,88 \$, taxes en sus, à l'entreprise ARTELIA CANADA INC. en paiement pour les services professionnels visant une étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols, des matériaux granulaires et des sédiments dans le cadre du projet de réfection du Quai municipal de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-QM-SP-20250604-01, le tout conformément à la facture n° 454714 en date du 31 août 2026, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 1^{er} septembre 2026.

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté du Quai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-09-350

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE FORESTIÈRE - ÉVALUATION DU COMBUSTIBLE FORESTIER, RÉALISATION DU DEVIS D'EXÉCUTION, DU BORDEREAU DE SOUMISSION ET ESTIMATION DES VOLUMES DE BOIS, DANS LE CADRE DU PROJET D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE VÉGÉTATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – LE GROUPE DESFOR-CONSULTANTS FORESTIERS S.E.N.C. – FACTURE N° DQ26088-01

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 24 500 \$, taxes en sus, à l’entreprise LE GROUPE DESFOR-CONSULTANTS FORESTIERS S.E.N.C. en paiement pour les services professionnels en ingénierie forestière visant l’évaluation du combustible forestier, la réalisation du devis d’exécution, du bordereau de soumission et de l’estimation des volumes de bois, dans le cadre du projet d’atténuation des risques liés aux feux de végétation sur le territoire de la Ville de Port-Cartier, faisant l’objet de la résolution n° 2026-07-302, le tout conformément à la facture n° DQ26088-01 en date du 18 août 2026, ainsi qu’à la recommandation du Service des travaux publics en date du 25 août 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-09-351

OCTROI D’UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS D’ARCHITECTURE –AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPA-20250326-01 – CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC.

CONSIDÉRANT l’adjudication du contrat de services professionnels d’architecture pour l’agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, projet n° VPC-SLC-SPA-20250326-01, en faveur de l’entreprise CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC.;

CONSIDÉRANT qu’un ajustement d’honoraires pour les services professionnels est rendu nécessaire, principalement pour les services professionnels supplémentaires requis en surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l’avenant n° AV-01 négocié par les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D’autoriser l’octroi d’un avenant n° AV-01 à la firme CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC., d’un montant de 69 412,50 \$, taxes en sus, pour les services professionnels d’architecture visant l’agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, faisant l’objet du projet n° VPC-SLC-SPA-20250326-01, le tout conformément à la proposition de cette entreprise datée du 21 août 2026 et selon la recommandation du Service des travaux publics en date du 25 août 2026;

D’autoriser le directeur du Service des travaux publics et l’ingénieur municipal à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l’avenant n° AV-01 mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-09-352

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D’ARCHITECTURE –AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI DE PORT-CARTIER – PROJET

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

N° VPC-SLC-SPA-20250326-01 – CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC. – FACTURE N° 26-3178

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 15 186,25 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 1 518,62 \$, taxes en sus, à la firme CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC., en paiement pour les services professionnels d’architecture visant l’agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, faisant l’objet du projet n° VPC-SLC-SPA-20250326-01, le tout conformément à la facture n° 26-3178 datée du 31 juillet 2026, ainsi qu’à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 août 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-09-353

AUTORISATION DE PAIEMENT – CERTIFICAT N° 5 – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI – INTER-PROJET CONSTRUCTION (9099-3593 QUÉBEC INC.) – FACTURE N° 5191

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 282 521,58 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 28 252,16 \$, taxes en sus, à l’entreprise INTER-PROJET CONSTRUCTION (9099-3593 QUÉBEC INC.), en paiement du certificat n° 5 du contrat de l’agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-Théâtre Graffiti, faisant l’objet du projet n° VPC-SLC-TC-20251008-01, le tout conformément à la facture numéro 5191, datée du 31 juillet 2026, ainsi qu’à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 août 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-09-354

APPUI – PROGRAMME ESSOR CÔTE-NORD - NITASSINAN

CONSIDÉRANT les conclusions de l’étude socioéconomique récemment dévoilée par l’Assemblée des MRC de la Côte-Nord, en collaboration avec la Nation Innue;

CONSIDÉRANT que la Côte-Nord génère annuellement près de 1,7 milliard de dollars en revenus fiscaux et parafiscaux pour le Québec, alors qu’elle ne reçoit en retour que de 742 à 811 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la région de la Côte-Nord est confrontée à un déclin démographique ainsi qu’à d’importants enjeux de dévitalisation de plusieurs de ses communautés;

CONSIDÉRANT que l’étude met en lumière le sous-financement de l’enveloppe régionale du Plan québécois des infrastructures, notamment en matière de services directs à la population, tels que la santé, l’éducation et les transports ;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l’insuffisance de la capacité d’accueil de la région de la Côte-Nord ainsi que les moyens financiers limités qui lui sont alloués;

CONSIDÉRANT qu’afin de répondre aux défis auxquels fait face la Côte-Nord, l’Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue demandent au prochain gouvernement du Québec de mettre en place le programme **Essor Côte-Nord – Nitassinan**, visant à assurer un développement juste, durable et prospère de la Côte-Nord et du Nitassinan;

CONSIDÉRANT que ce programme repose sur quatre piliers, soit :

- Une meilleure consultation des communautés municipales et autochtones;
- La fin de l’approche mur à mur, notamment par la mise en place de programmes adaptés aux réalités locales;
- Des investissements accrus dans les services essentiels et directs à la population;
- Le renforcement de la présence gouvernementale dans la région, notamment par la création d’emplois au sein du gouvernement du Québec et des sociétés d’État;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier appuie l’Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue dans leurs demandes et leurs démarches auprès du prochain gouvernement du Québec;

QUE la Ville de Port-Cartier demande aux candidates et candidats à l’élection générale provinciale de s’engager à élaborer et à mettre en œuvre le programme **Essor Côte-Nord – Nitassinan** de concert avec les communautés;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l’Assemblée des MRC de la Côte-Nord, à la Nation Innue, aux candidates et aux candidats à l’élection générale provinciale dans les circonscriptions concernées.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-09-355

OCTROI D’UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS D’INGÉNIERIE –AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20250326-01– TR3E CÔTE-NORD INC.

CONSIDÉRANT l’adjudication du contrat de services professionnels d’ingénierie pour l’agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, projet n° VPC-SLC-SPI-20250326-01, en faveur de l’entreprise TR3E CÔTE-NORD INC., agissant pour le regroupement de personnes;

CONSIDÉRANT qu’un ajustement d’honoraires pour les services professionnels est rendu nécessaire, principalement pour les services professionnels supplémentaires requis en surveillance des travaux;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l’avenant n° AV-01 négocié par les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D’autoriser l’octroi de l’avenant n° AV-01 négocié par les parties à l’entreprise TR3E CÔTE-NORD INC., agissant pour le regroupement de personnes, concernant l'ajustement d'honoraires de services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet pour l’agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, projet n° VPC-SLC-SPI-20250326-01, correspondant à une dépense supplémentaire totalisant 73 260 \$, taxes en sus, le tout conformément au projet soumis et selon la recommandation du Service des travaux publics en date du 8 septembre 2026;

D’autoriser le directeur du Service des travaux publics et l’ingénieur municipal à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l’avenant n° AV-01 mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-09-356

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2026

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 31 août 2026, totalisant 95 500 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2026-09-357

RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D’OFFRES – MESURES D’ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE VÉGÉTATION - GESTION DU COMBUSTIBLE FORESTIER – PROJET N° VPC-STP-ST-20260819-01

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

D’adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, HABITATIONS C3J INC., le contrat intitulé « Mesures d'atténuation des risques liés aux feux de végétation - Gestion du combustible forestier », faisant l'objet du projet n° VPC-STP-ST-20260819-01, au montant de 107 930 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et autres documents d’appel d’offres qui s’y rapportent, ainsi qu’à la recommandation du Service des travaux publics datée du 10 septembre 2026;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-09-358

OCTROI DE CONTRAT – DÉMOLITION DU BÂTIMENT SIS AU 9, RUE DOMINIQUE – ENTREPRISE MARC BILODEAU INC.

CONSIDÉRANT l'incendie survenu le 20 décembre 2025 au 9, rue Dominique;

CONSIDÉRANT que l'article 62 du règlement n° 2006-065 intitulé *Règlement concernant la Sécurité incendie* prévoit, qu'à défaut par le propriétaire, la Ville peut procéder à la consolidation ou à la démolition des structures dangereuses, ainsi qu'au nettoyage du site, aux frais du propriétaire;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de ENTREPRISE MARC BILODEAU INC., pour la démolition du bâtiment sis au 9, rue Dominique;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'octroyer un contrat à ENTREPRISE MARC BILODEAU INC. pour la démolition du bâtiment sis au 9, rue Dominique, au montant de 10 550 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise en date du 5 septembre 2026 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 septembre 2026;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le coût de ce contrat soit assimilé à une taxe foncière sur cette propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il mentionne avoir participé, accompagné d'autres conseillers, à l'inauguration officielle des nouvelles installations du CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC., le 12 septembre dernier. Il s'agit d'un projet de 9 millions, financé à 4,4 millions par le Fonds du patrimoine religieux et par plusieurs autres partenaires majeurs. Il y a beaucoup de locaux et plusieurs services sont

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

offerts par cet organisme : le Centre de jour, la friperie, la popote roulante, le transport adapté ainsi que la banque alimentaire.

M. LE CONSEILLER JEAN-MARCEL VOYER

Il souligne l'édition 2026 du Marché d'automne, ce fut un beau rassemblement!

M^{ME} LA CONSEILLÈRE JESSICA VIGNEAULT-CHIASSE

Elle remercie l'excellent travail des employés municipaux pour le Marché d'automne.

Elle ajoute que des décorations automnales ont été placées près de la grande chaise et invite les citoyens à prendre des photos.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE JOSÉE CAISSY

Elle mentionne que les activités du CLUB L'ÂGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE ont repris.

Elle invite les citoyens à encourager les coureurs et à faire preuve de prudence dans le cadre de LA COURSE DU 50^E PARALLÈLE qui se tiendra le dimanche 20 septembre.

M. LE CONSEILLER TOMMY TAVARES

Il mentionne que la réouverture de la piscine est prévue le 21 septembre. Elle a été vidée et nettoyée. Il y a également reprise de toutes les activités de loisirs.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

À la séance ordinaire du 31 août 2026, M. Jean-Pierre BOUDREAULT demandait :

- Est-ce possible d'avoir un sommaire des constats émis sur le territoire?

Réponse : Depuis le début d'année 2026, le nombre de constats émis est de 152, réparti ainsi : 88 infractions au Code de sécurité routière, 22 pour vitesse, 12 infractions aux règlements municipaux et 30 pour stationnement interdit. En comparaison, 171 constats ont été émis en 2025 et 94 en 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le conseiller Patrick HOVINGTON et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

Cette question sera répondue lors d'une séance ultérieure :

Question de M^{me} Tania KENTY

- Est-ce que des mesures ont été prises afin de savoir si le nettoyage du réseau dans le secteur Rivière-Pentecôte a amélioré la qualité de l'eau?

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-09-359

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 14 septembre 2026 soit levée à 19 h 49.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Patrick HOVINGTON
Maire suppléant
Président d’assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Danielle BEAUPRÉ
Mairesse

AC/bb